

OUTIL DE RECENSEMENT DES NON TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

DISPOSITIF DE LA LOI N° 2012-347 DU 12/03/2012



Manuel d'utilisation



PREFACE

« La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique prévoit, dans ses articles 13 à 23, des mesures de CDIisation et de titularisation de certains agents non titulaires en fonction de conditions particulières ».

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de la loi, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a élaboré un outil de recensement des non titulaires de votre collectivité dans lequel vous pourrez trouver **le tableau de recensement conçu sous excel et le manuel d'utilisation.**

En outre et si vous le souhaitez, une formation d'une durée d'une demi-journée à l'utilisation de ce tableur vous est proposée. Il convient de compléter le formulaire d'inscription présent sur cdg59.fr et de choisir l'une des dates disponibles. Les places étant limitées chaque session complète verra sa date disparaître des propositions en ligne.

Dans un délai de 3 mois suivant la parution des décrets d'application, les collectivités et le Cdg59 devront élaborer leur plan de titularisation et le présenter en comité technique. Par la suite, des commissions d'évaluation professionnelle, présidées par le Président du Cdg59 ou une personne qualifiée désignée par lui, se réuniront pour auditionner les candidats se présentant au recrutement. Aussi, **votre tableau de recensement, une fois complété, devra être retourné à emploi@cdg59.fr dans les meilleurs délais** pour permettre la préparation de l'organisation inhérente à la mise en œuvre du dispositif.

En fonction de la parution des textes prévus en application de la loi susvisée, le Cdg59 proposera, également, les documents et outils qui pourraient vous être nécessaires :

- trame de plan de titularisation,
- dossier de candidature d'accès à la stagiairisation,
- fiche d'évaluation du candidat,
- procès verbal de la commission d'évaluation professionnelle...

VOS CONTACTS :

- la direction de l'emploi pour toute question relative à l'outil et à la formation : emploi@cdg59.fr ou 03 59 56 88 35
- la direction des carrières pour toute question relative au CDG INFO : carrieres@cdg59.fr ou 03 59 56 88 48



ONGLET « PRESENTATION »

Cet onglet vous précise toutes les informations que vous trouverez dans le classeur Excel.

Loi n° 2012-347 du 12/03/2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

PRESENTATION

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord met à votre disposition un outil de recensement de vos agents non titulaires éligibles ou non éligibles aux dispositions de la loi sur l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique.

Cet outil se compose de trois onglets de saisie, d'un onglet récapitulatif et d'un onglet d'information.

Onglet collectivité

Il reprend les informations générales de la collectivité.

Onglet Cdisation

Vous pourrez vérifier si vos agents en contrat à durée déterminée (CDD) peuvent bénéficier de la transformation de ce contrat en contrat à durée indéterminée (CDI).

Onglet titularisation

Cet onglet vous permet de vérifier si vos agents en contrat à durée déterminée ou à durée indéterminée (CDD ou CDI) peuvent bénéficier des dispositions relatives à la titularisation.

Onglet titularisation ultérieure

Il vous permet de suivre la durée des services restant à effectuer, par vos agents, pour bénéficier du dispositif de titularisation à la date de clôture des inscriptions aux recrutements réservés.



ONGLET « COLLECTIVITE »

Vous pourrez y sélectionner le nom de votre collectivité ou de votre établissement et afficher l'arrondissement, le type de collectivité ainsi que le type de comité technique paritaire. De plus, il importe que vous spécifiez les informations relatives à la personne qui sera en charge du dossier.

INFORMATIONS GENERALES

Nom de votre collectivité :

Arrondissement :

Type de collectivité :

Type de CTP :

Coordonnées de la personne en charge du dossier

Nom et prénom :

Courriel :

Téléphone :

*saisissez votre numéro sans espaces, sans points, sans tirets.
ex : 0359568835 ce qui affichera 03 59 56 88 35*

	Nombre de dossiers éligibles			Nombre de dossiers non éligibles			Nombre total de dossiers		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Transformation de plein droit du contrat à durée déterminée (CDD) en contrat à durée indéterminée (CDI)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titularisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titularisation ultérieure	0	0	0				0	0	0

Sélectionnez votre collectivité

Affichage automatique des informations

Personne chargée du dossier

Calculs automatisés en fin de saisie



ONGLET « CDISATION »

Vous pourrez vérifier si vos agents en contrat à durée déterminée (CDD) peuvent bénéficier de la transformation de ce contrat en contrat à durée indéterminée (CDI) à la date de publication de la loi.

Informations personnelles								
Civilité	Nom d'épouse	Nom de famille	Prénom	Grade	Catégorie hiérarchique	Date de naissance	Sexe	Age de l'agent à la date de publication de la loi
Madame					Cat. A	11/1960		51
						8/11/1960		51
						8/11/1955		56
						8/11/1955		56

Sélectionnez la civilité

Madame
Monsieur

Saisir le nom d'épouse

Saisir le nom de famille

Saisir le prénom

Saisir le grade

Sélectionnez la catégorie hiérarchique

Cat. A
Cat. B
Cat. C

Le sexe s'affiche automatiquement en fonction de la civilité

L'âge de l'agent s'affiche automatiquement en fonction de la date de naissance



En fonction de l'âge de votre agent (calculé automatiquement),
vous devez saisir dans l'une ou l'autre colonne.

Age de l'agent à la date de publication de la loi	Cas de recrutement (cliquez pour afficher la feuille explicative)	Pour les moins de 55 ans	Pour les plus de 55 ans	Éligible au dispositif
		Durée des services en mois entre le 13/03/2004 et le 12/03/2012 (au minimum 72 mois)	Durée des services en mois entre le 13/03/2008 et le 12/03/2012 (au minimum 36 mois)	
		Total de dossiers		2
		Dossiers éligibles		2
		Dossiers non éligibles		0
51	1	42		Non éligible
52	1	72		Éligible
57	2		35	Non éligible
57	4		36	Éligible
	5			
	6			
	7			
	8			

Sélection du cas de recrutement dans le menu déroulant
Vous retrouverez l'explication de ces cas dans l'onglet correspondant « Cas de recrutement »

Affichage automatique de l'éligibilité ou non éligibilité de l'agent



ONGLET « TITULARISATION »

Cet onglet vous permet de vérifier si vos agents sont éligibles à la titularisation à la date de publication de la loi. Comme précédemment, vous trouverez ici les informations « agents » à saisir avec en plus une numérotation automatique dans la colonne N° :

Informations personnelles								
N°	Civilité	Nom d'épouse	Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Sexe	Grade	Catégorie hiérarchique (A,B,C)

Numérotation automatique

Informations relatives à l'agent



Ce tableau est composé de plusieurs situations possibles pour vos agents.

Situation 1 : votre agent est en CDI ou en CDD CDisé

CDI ou CDD Cdisé		
Au choix, saisissez 1 dans la colonne correspondante		Saisissez en heures minutes ex : 35:30 pour 35 h 30 mn
CDI à la date de publication de la loi	CDD transformé en CDI à la date de publication de la loi	Durée hebdomadaire à la date de publication de la loi

Saisissez 1 dans la colonne correspondante à la situation de l'agent

Saisissez la durée hebdomadaire de l'agent sous le format 08:30 pour 8 h 30 mn



Situation 2 : votre agent est en CDD

CDD sur emploi permanent											Eligibilité à la date de publication de la loi	Eligibilité ultérieure (reporter vous à l'onglet "Titularisation ultérieure")	
oui = 1 non = 0	Saisissez en heures minutes ex : 35:30 pour 35 h 00 mn	Périodes d'activité, en mois, entre le 31/03/2005 et le 30/03/2007 selon la quotité de travail.			Total des périodes d'activité entre le 01/04/2005 et le 31/03/2007	Périodes d'activité, en mois, entre le 31/03/2007 et le 30/03/2011 selon la quotité de travail			Total des périodes d'activité entre le 01/04/2007 et le 31/03/2011	Total des périodes d'activité entre le 31/03/2005 et le 30/03/2011 (48 mois minimum)			
En fonction dans la collectivité au 31/03/2011	Si l'agent est en fonction au 31/03/2011 Durée hebdomadaire à cette date	Temps complet ou temps partiel	Temps non complet >= 17 h 30	Temps non complet < 17 h 30		Temps complet ou temps partiel	Temps non complet >= 17 h 30	Temps non complet < 17 h 30					
					0,00				0,00		Total de dossiers	0	0
					0,00				0,00		Dossiers éligibles	0	
					0,00				0,00		Dossiers non éligibles	0	
					0,00				0,00				
					0,00				0,00				
					0,00				0,00				
					0,00				0,00				

Saisir les informations conformément aux colonnes ci-dessus

Saisir les informations conformément aux colonnes ci-dessus

Affichage automatique du total

Affichage automatique du total

Affichage automatique de l'éligibilité ou de la non éligibilité de l'agent au dispositif

Affichage automatique de l'éligibilité ultérieure de l'agent au dispositif



Onglet « Titularisation »

Cet onglet reprend l'ensemble de vos agents pouvant faire l'objet d'une titularisation ultérieure dans les quatre années qui suivent la date de publication de la loi.

Tri de la liste par ordre croissant de la colonne N°

Trier la liste

Accès au dispositif de titularisation

Les services accomplis à temps partiel sont assimilés à des services à temps complet

Les services accomplis à Temps Non Complet > ou = à 17 h 30 sont assimilés à des services à temps complet

Les services à Temps Non Complet < 17 h 30 sont assimilés aux 3/4 du temps complet

Informations personnelles									Total des périodes d'activité entre le 31/03/2005 et le 30/03/2011 (rappel)	Services restants à effectuer à compter du 31/03/2011 (sans interruption)	Services restants à effectuer à compter de la date du jour 21/03/2012 (sans interruption)
N°	Civilité	Nom d'épouse	Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Sexe	Grade	Catégorie hiérarchique (A,B,C)			
9	Madame					F	Adjoint	Cat. C	8,00	3 an(s) 4 mois 0 jour(s)	2 an(s) 16 mois 375 jour(s)
7	Madame					F	Adjoint	Cat. C			
12	Monsieur					H	Adjoint	Cat. C	8,00	3 an(s) 4 mois 0 jour(s)	2 an(s) 16 mois 375 jour(s)

Affichage automatique des informations contenues dans l'onglet titularisation

Calcul automatique du temps Restant en fonction de la date



Affichage de l'onglet « Titularisation ultérieure » après avoir procédé au tri.

[Trier la liste](#)

Accès au dispositif de titularisation

Les services accomplis à temps partiel sont assimilés à des services à temps complet

Les services accomplis à Temps Non Complet > ou = à 17 h 30 sont assimilés à des services à temps complet

Les services à Temps Non Complet < 17 h 30 sont assimilés aux 3/4 du temps complet

Informations personnelles									Total des périodes d'activité entre le 31/03/2005 et le 30/03/2011 (rappel)	Services restants à effectuer à compter du 31/03/2011 (sans interruption)	Services restants à effectuer à compter de la date du jour 21/03/2012 (sans interruption)
N°	Civilité	Nom d'épouse	Nom de famille	Prénom	Date de naissance	Sexe	Grade	Catégorie hiérarchique (A,B,C)			
7	Madame					F	Adjoint	Cat. C			
9	Madame					F	Adjoint	Cat. C	8,00	3 an(s) 4 mois 0 jour(s)	2 an(s) 16 mois 375 jour(s)
12	Monsieur					H	Adjoint	Cat. C	8,00	3 an(s) 4 mois 0 jour(s)	2 an(s) 16 mois 375 jour(s)